



**COMPTE RENDU
du Comité Syndical
du 25 octobre 2016**

Date de la convocation : le 14 octobre 2016

L'an deux mille seize, le 25 octobre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Yannick NADESAN, Joël SIELLER, Philippe BONNIN, Jean-Luc BOURGEOUX, Jacques BENARD, André LEFEUVRE, Philippe LETOURNEL, Marc HERVE, Nicolas BELLOIR, et Madame Valérie FAUCHEUX

Pouvoir : 1 Pouvoir

Etaient absent(e)s ou excusé(e)s : Messieurs Jean-Pierre MARTIN, Joseph BOIVENT, Luc MANGELINCK et Madame Sandrine ROL

Assistaient également : Mme Martine JOUANNET du Symeval, Mme Anne-Marie Aquilina du CEBR, Monsieur Jean-Jacques Léon de la Paierie Départemental, Mme Josselyne Théaudin de Eaux et Rivières de Bretagne et CCSPL CEBR, Mme Marie Pascale Eau et Rivière de Bretagne et ACEAU, M. Patrick ANNE Collectif Eau Pays de Rennes CCSPL CEBR, M. Jean-Pierre TROUSLARD et Madame Véronique PERRATON du SMG35

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe LETOURNEL

Nombre de Membres du Comité présents : 11

Nombre de Membres du Comité votants + pouvoir : 12

ORDRE DU JOUR

**Le mardi 25 octobre 2016 à 9h30
2d, allée Jacques FRIMOT 35000 RENNES**

L'ordre du jour est le suivant :

- N°1 Approbation du compte rendu du comité du 28 juin 2016
- N°2 Désignation d'un secrétaire de séance
- N°3 Point sur les délégations du Président et du bureau
- N°4 Finance Active : présentation accompagnement SMP
- N°5 Schéma : adoption du nouveau document horizon 2030
- N°6 Fixation du montant du fonds de concours pour 2017
- N°7 Fixation du pourcentage de participation aux antennes secondaires pour 2017
- N°8 Programme complémentaire n°2
- N°9 Convention avec les syndicats départementaux pour les carrefours de l'eau
- N°10 Allocation Enfant handicapé
- N°11 Organisation du temps de travail - Télétravail
- N°12 Décision Modificative n°1
- N°13 Réforme des matériels
- N°14 Entretien professionnel : critères d'évaluation
- N°15 Questions diverses : loi NOTRe

ADMINISTRATION GENERALE

9h30, Monsieur Fauvel procède à l'appel, 11 membres du comité sont présents le quorum étant atteint le débat commence.

N°16/10/01a Approbation du compte rendu du comité du 28 juin 2016

Monsieur Nadesan rappelle que certains élus avaient émis le désir d'obtenir le rendu de l'étude patrimoniale par territoire. Monsieur Trouslard indique que le rendu définitif n'a pas encore été remis au SMG35 et que cette requête sera réalisée prochainement.

Il est validé à l'unanimité.

N°16/10/02a Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Philippe LETOURNEL est désigné comme secrétaire de séance.

N°16/10/04 Finance Active : présentation accompagnement SMP

Fin juillet 2015, le Président contractait avec « finance active » pour un audit et un accès de chaque SMP à leur outil de gestion « insito » pendant un an pour un montant de 15 816 € TTC. Un complément a été signé fin octobre pour inclure les autres emprunts des SMP (montant total de 17 496 € TTC). Comme prévu au départ, le SMG initiait la démarche pour un an.

Après une présentation de M. Schneider de Finance Active, de ce qu'ils ont et peuvent apporter, celui-ci quitte la salle et un débat a lieu sur la pertinence de renouveler le contrat du bureau Finance active pour un an.

Monsieur Fauvel rappelle que 4 emprunts ont été renégociés grâce à Finance active et que les gains obtenus sont conséquents. Ces emprunts étaient supportés par la CEBR et le SYMEVAL.

Monsieur Bourdeaux indique qu'il serait favorable à la reconduite du contrat car son SMP sera susceptible de contracter des emprunts pour financer les travaux engagés par la Côte d'Emeraude.

Monsieur Lefeuvre précise que si le contrat est supporté par le SMG35 le service pour les SMP serait optimum.

Monsieur NADESAN que la CEBR n'a pas forcément d'emprunts de prévus.

Monsieur Fauvel aimerait que les SMP sollicitent Finance active en début de négociation.

Monsieur Hervé indique que le SMG aura lui-aussi des besoins d'emprunt et qu'il est également favorable au renouvellement du contrat.

Monsieur Fauvel propose de prolonger le contrat d'un an pour un montant de 12 936€ TTC et procède au vote.

M. Fauvel procède au vote :

12 pour et 1 abstention ; la prolongation d'un an est votée à l'unanimité des suffrages exprimés.

N°16/10/03 Point sur les délégations du Président et du bureau

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 28 juin au 25 octobre 2016 :

Date	Objet	SMP	Stade	Montant finançable (€ HT)
04/10/2016	Sécurisation de l'usine et remise à niveau de l'étape d'affinage de l'usine de Villejean (80 000 m3/j), dont : <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une désinfection UV ; • Optimisation et couverture des filtres à sable ; • Reconversion d'une bâche d'eau traitée ; • Mise aux normes des locaux d'exploitation. 	CEBR	Marché 6960k€	6 175 000 €

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC)
04/10/2016	Investigations géotechniques et géophysiques sur le tracé prévisionnel de l'Aqueduc Vilaine	Calligée_Kornog Géotechnique	129 940€ HT

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC)
12/07/2016	Chemise présentation	Cloitre	639,60€
13/07/2016	Reprographie Rapport d'activité	IPO	288,00€
28/07/2016	Pochette double et kakemono	Autrement	636,00€
29/07/2016	Location stand salon de l'eau 2017	Idéal	11 520,00€
29/08/2016	Hébergement du site	OVH	71,86€
30/08/2016	Dépliants présentation SMG35	Cloitre	204,00€
31/08/2016	Refonte site WEB	Autrement	6 333,60€
26/09/2016	Aménagement d'un poste de travail	SIADV	4 284,00€
04/10/2016	Passerelle de dématérialisation	JVS	150,00€

Il a également pris les décisions suivantes concernant le personnel :

Date	Type de contrat
01/09/2016	Demande d'un agent pour travailler à 80% à compter du 1 ^{er} septembre
01/10/2016	Renouvellement pour 1 an cdd PPC

Mme Faucheu rappelle sa demande de ne pas faire apparaître de noms.

Le comité prend acte des décisions prises.

N°16/10/05 Schéma : adoption du nouveau document horizon 2030

Suite à la réunion du comité de pilotage le 30 août dernier, l'actualisation du schéma de sécurisation est présentée au comité par Jean-Pierre Trouslard, les principales conclusions sont les suivantes :

- Des prévisions d'augmentations de besoins modérées (stabilité en hypothèse basse et +11% en hypothèse haute par rapport à 2014), en baisse par rapport aux hypothèses du schéma en cours (-7%), avec de fortes disparités par secteur
- Des ressources déjà optimisées (gain de 5 à 6Mm³) par rapport à 2007 qui laissent peu de marges en sécheresse (3% en jour de pointe)
- Un seul secteur où la capacité de production est excédentaire, nœud de la sécurisation : le bassin rennais
- Des nouveaux travaux envisagés pour un montant de 27M€ (en plus des 40M€ déjà lancés), mais la liste n'est pas exhaustive (sécurisation CE) et des montants restent à préciser (travaux sur les usines). La liste et le plan ont été joints à la note de synthèse
- Un financement quasi assuré par la surtaxe actuelle

Des élus s'interrogent sur l'hypothèse de stagnation des besoins des gros consommateurs, en effet un accroissement de la population entraîne une augmentation des activités et des équipements.

Départ de Monsieur Marc Hervé 11h00

M. Bourgeaux précise que la fragilité de la Côte d'Emeraude est renforcée par l'application des débits réservés ; des discussions sont en cours à ce sujet avec les services de l'état. Une ressource complémentaire devra sans doute être trouvée.

M. Nadesan explique que les élus de la CEBR s'abstiendront, en cohérence avec leur positionnement sur l'aqueduc vilaine atlantique (non urgence de ce projet). Le montant de ces travaux (30M€) aurait pu servir à un début de solidarité pour le renouvellement. Par ailleurs, il souhaiterait généraliser à

l'ensemble du département les actions ecodo réalisées sur le bassin rennais. Enfin, il s'interroge sur la compatibilité d'un secours potentiel de la CE pour Rophemel avec AVA.

M. Fauvel dit comprendre sa réaction mais pense qu'il faut avoir une vision globale et que les ressources doivent être mobilisables pour l'ensemble du département et gérées à cette échelle.

Départ de Mme Valérie Fauchoux à 11h15, pouvoir donné à Yannick NADESAN

M. Bonnin pense que les ressources souterraines ont un potentiel encore inexploité, qu'il faudrait se rapprocher du BRGM. Il demande au service de faire un point sur les recherches effectuées et les problèmes éventuellement rencontrés. M. Trouslard prend note de la commande et fera un retour au comité dans les mois qui viennent.

M. Letournel est d'accord avec M. Fauvel, la CEBR a des marges de production, mais pas forcément les autres secteurs ; les ressources qu'elle exploite sont souvent situées hors de son territoire et devraient être mutualisées.

M. Fauvel procède au vote :

7 pour et 3 abstentions ; la révision du schéma est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Départ de Monsieur Nicolas Belloir 11h40, pouvoir donné à M. Bourgeaux

N°16/10/06 Fixation du montant du fonds de concours pour 2017

Conformément aux statuts, la fixation du montant du fonds de concours se fait annuellement par le comité du SMG.

M. Trouslard précise que le maintien de la surtaxe à 0,17€/m³ devrait suffire à financer les travaux prévus aujourd'hui dans le schéma, moyennant le respect de 3 hypothèses :

- 1) hypothèse haute de consommation
- 2) maintien de taux d'intérêt bas (3% sur 20 ans) et emprunt pour les travaux >1M€,
- 3) remontée directe de la surtaxe en 2021 (gain de 2,6M€)

A noter cependant qu'il n'y aurait aucune marge avant 2030 et que les dépenses seraient supérieures aux recettes entre 2021 et 2027 (on passerait grâce à la trésorerie).

Le comité décide à l'unanimité de maintenir le tarif à 17ct/m³ pour 2017.

N°16/10/07 Fixation du pourcentage de participation aux antennes secondaires pour 2017

Conformément aux statuts, la fixation de la participation du SMG au financement des antennes secondaires se fait annuellement par le comité du SMG.

A ce jour, il n'y a pas de nouvelles demandes officielles pour 2017, 2 opérations auront peut-être lieu sur le bassin rennais : 11 journaux-Gros Malhon et Lillion-Mordelles (environ 2,2 M€)

Ainsi, pour l'année 2017, le comité décide à l'unanimité de maintenir à 20% du montant H.T. des dépenses, le taux de participation du SMG aux antennes secondaires.

N°16/10/08 Programme complémentaire n°2

Suite aux demandes de financement d'opérations complémentaires de la part des SMP, il est nécessaire de les rajouter au programme d'opérations 2016 adopté au comité du 10 mars 2016, à savoir :

SMP	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération	Participation du SMG35	Observations
SYMEVAL	Interconnexion Chateaubourg / Vitré – aménagement du site de La Vigne :	16 615 €	100%	Solde de l'opération : dépassement de l'inscription initiale (Avenant travaux)

SMP	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération	Participation du SMG35	Observations
Ouest35	Réservoir des Fraux – études / travaux	15 600 €	100%	Solde de l'opération : dépassement de l'inscription initiale (Révisions et avenant travaux)
CEBR	PPC après DUP Lillion / Bougrières :	67 250 €	18 000 €	Indemnisations et acquisitions
SPIR	PPC après DUP – Plesder-indemnisations	132 000 €	23 900 €	Indemnisations et acquisitions (plafond atteint)
SYMEVAL	des actions de dépollution engagées en urgence par le SIEP des Monts de Vilaine sur le captage prioritaire de Méjanot à Princé (montant de l'action : 8 000 €HT	8 000 €	4 000€	Convention à signer

Le comité vote ce programme complémentaire à l'unanimité

N°16/10/09 Convention avec les syndicats départementaux pour les carrefours de l'eau

Comme chaque année, le SMG participe aux carrefours des gestions locales de l'eau en janvier 2017. Il est prévu de faire un stand commun avec les syndicats départementaux du pôle grand ouest, viendra s'y rajouter la FNCCR.

Pour l'année 2017, le SMG35 est en charge de l'organisation du salon et donc avance l'ensemble des frais.

Une convention prévoyant un remboursement des frais (location stand, impressions.....) par les syndicats départementaux voisins est présentée.

Le comité approuve à l'unanimité cette convention et donne pouvoir au Président de la signer et de la mettre en œuvre.

N°16/10/10 Allocation Enfant handicapé

Dans le cadre de l'action sociale, un agent du SMG35 a demandé à pouvoir bénéficier de l'allocation pour enfant handicapé. Le comité technique du 12/09/2016 a donné un avis favorable.

Il s'agit d'une allocation versée aux parents ayant à charge un enfant handicapé présentant un taux d'incapacité d'au moins 50%. Cette allocation est versée mensuellement et jusqu'à l'expiration du mois au cours duquel l'enfant atteint ses 20 ans. Le bénéficiaire doit produire annuellement un justificatif d'attribution de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé

Le taux de cette allocation est établi par référence aux taux en vigueur déterminé annuellement pour les agents de l'Etat par circulaire interministérielle.

Pour l'année 2016, le montant mensuel de cette allocation est de 156,89 euros. Ce montant est révisé automatiquement à chaque réévaluation opérée par la Fonction Publique d'Etat par circulaire ministérielle.

Le comité décide à l'unanimité le versement de l'allocation enfant handicapé à compter du 1er novembre 2016.

N°16/10/11 Organisation du temps de travail - Télétravail

Le SMG35 a été sollicité afin de permettre aux agents de pouvoir réaliser un temps de travail en Télétravail. Un dossier (dont la convention et la chartre ont été joints à la note de synthèse) a été présenté au comité technique le 12 septembre 2016, qui a donné son accord.

Le comité décide à l'unanimité de permettre le télétravail au sein du SMG35 à raison d'une journée de télétravail par semaine.

N°16/10/12 Décision Modificative n°1

1. Régularisation Amortissement Année 2016 due au prorata temporis et complément demandé par la paierie

Cette année le SMG a acquis un bureau, un nouveau téléphone et des fauteuils ergonomiques via la société UGAP pour un montant de 3 296.78€

Ces biens doivent être amortis sur 3 et 5 ans à partir de leur mise en service.

Ainsi, l'annuité complémentaire s'élèvera à 330,84€ et 146,52€ pour l'année 2016.

De plus, la paierie demande au SMG35 passer une écriture de régularisation afin de mettre en concordance les prévisions budgétaires et écritures passées dans leur logiciel comptable, le montant de cette régularisation est de : 1,59€.

En Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Article 6811	+ 478,95€	
Article 022- dépenses imprévues	- 478,95 €	

En Investissement :

	Dépenses	Recettes
Article 020 - Dépenses imprévues	+ 478,95 €	
Article 2805 - Concessions		+0,70 €
Article 28183 – Matériel de bureau et informatique		+ 147,41 €
Article 28184 – Mobilier de bureau		+ 330,84 €
TOTAL GENERAL	+ 478,95 €	+ 478,95 €

2. Transferts de crédits entre 2 Chapitres

Des régularisations doivent être apportées au budget pour tenir compte des diverses décisions prises depuis son élaboration en mars dernier.

Fonctionnement

6233	Foires et expositions	+ 2 700,00	
6336	Cotisations CDG35	+950,00	
6413	Primes gratifications	+200,00	
6415	Supplément familial	+ 350,00	
6451	Urssaf	+ 900,00	
6454	Assedic	+ 200,00	
6478	Autres charges sociales diverses	+ 4 934,00	
022	Dépenses imprévues		- 10 234€

Ces décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

N°16/10/13 Réforme des matériels

Il est proposé au comité d'établir une délibération de principe autorisant la mise en réforme des biens vétustes ou obsolètes récapitulés dans une annexe détaillée.

Les biens réformés en cours d'amortissement seront sortis de l'actif après réintégration des amortissements, pour leur valeur nette comptable.

Un inventaire du patrimoine du SMG35 sera mis à jour par l'enregistrement de la réforme de ces biens.
Le rapport est validé à l'unanimité

N°16/10/14 Entretien professionnel : critères d'évaluation

L'entretien professionnel (en place depuis 2015) est basé sur un certain nombre de critères d'évaluation. Ceux-ci avaient été actés au bureau du 18 novembre 2014 mais il n'y avait pas eu de délibération derrière. Le comité technique a été saisi. Il est demandé au comité de se prononcer sur ces critères (délibération indispensable pour pouvoir mettre en place le Rifseep) ; comprenant 4 critères principaux et des sous critères différents suivants les catégories.

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs

Sous critères	Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A
❖ Fiabilité et qualité du travail	Oui	Oui	Oui
❖ Respect des délais	Oui	Oui	
❖ Investissement professionnel	Oui	Oui	Oui
❖ Capacité d'organisation et de méthode	Oui	Oui	Oui
❖ Capacité à rendre compte	Oui	Oui	Oui
❖ Capacité à élaborer et mettre en œuvre des projets			Oui
❖ Aptitude à la prise de décision			Oui

- les compétences professionnelles et techniques

Sous critères	Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A
❖ Compétences et connaissances professionnelles	Oui	Oui	Oui
❖ Sens de l'organisation et de la méthode	Oui	Oui	Oui
❖ Capacité d'analyse et de synthèse		Oui	Oui
❖ Autonomie et initiatives		Oui	Oui

- les qualités relationnelles

Sous critères	Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A
❖ Qualité des rapports avec ses collègues	Oui	Oui	Oui
❖ Qualité des relations avec partenaires		Oui	Oui
❖ Sens de l'écoute et du dialogue			Oui

- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Sous critères	Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A
❖ Capacité à déléguer et à contrôler			Oui
❖ Capacité à animer une équipe			Oui

Le rapport est validé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

N°16/10/15 Loi NOTRe

Une rencontre avec la préfecture a eu lieu le 15 septembre pour présenter la situation départementale au nouveau secrétaire général.

Une réunion du « groupe eau » (réunissant des représentants des syndicats d'eau) qui doit faire une proposition d'organisation à la préfecture aura lieu ce jour à 17H.

Monsieur Nadesan regrette que les EPCI ne soient pas impliqués. Monsieur Fauvel qui préside ce groupe va faire en sorte de les associer.

La séance est levée à 11H50

Prochaines dates :

- Bureau : 30 novembre 2016 à 14H30
- Comité : 13 décembre 2016 à 9H30

